

Après les Bannis de la Catégorie B la ville de Paris crée les Techniciens Low-Cost.

À travers la réforme de l'AIP, l'administration souhaite traiter égalitairement à travers ses prestations toutes les directions de la Ville avec un contrat de service. Toutes sauf deux la DPE et la DPA, qui bénéficieront de leur propre service histoire d'acheter la paix sociale.

Égalité supposée des directions d'une part, inégalité de traitement des agents de l'autre.

L'administration persiste à pérenniser l'existence des « Bannis de la Catégorie C » à l'exemple de l'agence Mazas fraichement crée qui se compose de techniciens de proximité de catégorie B et d'agents de catégorie C qui exercent les mêmes fonctions et ont le même périmètre de travail.

La CFDT n'avait pas manqué lors du CSAP du 11 juin 2015 de pointer ce scandale et s'oppose à cette réforme déplorable qui crée un nouveau statut celui de technicien low-cost et officialise sa volonté de discrimination statutaire parmi les agents exerçant des fonctions informatiques, en tirant les salaires vers le bas.

Lors du CT central qui s'est tenu le 4 septembre la CFDT s'est opposée fermement à cette réforme.

L'UNSA et l'UCP l'on soutenu au mépris des personnels concernés.

Les partenaires sociaux hormis ceux sus-cités ont rejeté le projet...

Pour celles et ceux qui sont impactés par cette restructuration : Rejoignez-nous!

Contactez-nous par mail spp.cfdt@paris.fr ou par téléphone au 01 49 96 68 10